

Type d'acte	An	Mois	Jour	N° Acte	Titre de l'Acte	Nomenclature	
DM	2026	03	02	02	Attribution du marché public entretien des ascenseurs et plateforme PMR - Rhône-Alpes Ascenseurs SOREA	1.1	Tarifs des services publics

**VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
DECISION DU MAIRE N° 2026-02**

Le Maire de la Commune de Saint-Vallier,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation de compétences accordée à Madame le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°2024_06_14_06 en date du 14 juin 2024,

VU la nécessité pour la Commune de Saint-Vallier de conclure un marché relatif à l'entretien du parc ascenseurs et plateforme PMR à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029 et pour une durée de 4 ans.

VU la consultation effectuée et les quatre offres reçues en Mairie,

DECIDE :

En application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Article 1 : De confier à la société RHÔNE-ALPES ASCENSEURS - SOREA – 155 Allée des Artisans – 07210 Baix - le marché de l'entretien du parc ascenseurs et plateforme PMR de la commune de Saint-Vallier pour un montant de 3024 € TTC.

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Vallier est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Saint-Vallier, le 2 mars 2026

**Le Maire,
Frédérique SAPET**



La présente décision peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.